

# Récidive : l'alerte rouge



(Edith Bizot)

**UNE ASSOCIATION  
SE MOBILISE**

PAGE C



(DR)

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT**

PAGE F



(Philippe Merle)

**UN NOUVEAU CENTRE  
INNOVE**

PAGE D



(Eric Dervaux)

**LE SOUTIEN DES  
PERSONNALITÉS**

PAGE H

# Prison, récidive : un système en question

**EN FRANCE**, 59% des détenus récidivent, soit le plus haut taux en Europe. Un chiffre qui confirme, s'il en était besoin, que le « tout carcéral » peut être une impasse et que la prison n'est pas toujours la solution la mieux adaptée pour punir les délits, notamment les courtes peines.

Pourtant, de nombreux débats sur le sujet ont lieu avec des experts qui clament tous l'importance de mettre en place de nouvelles mesures pour évaluer la dangerosité des comportements, adapter le dispositif pénal et ainsi accompagner différemment les peines selon leur gravité. Cela pour éviter que les personnes sortant de prison soient encore plus « haineuses » qu'au moment de leur entrée !... Mais quelles mesures prendre ? Aller vers le milieu ouvert, mettre en place une contrainte pénale communautaire, changer complètement l'échelle

des peines ? Des associations, comme « Ensemble contre la récidive », font aujourd'hui entendre leur voix pour promouvoir des centres expérimentaux tels que celui qui vient d'ouvrir près de la maison d'arrêt de Saint-Quentin-Fallavier en Isère et la création de parcours de réinsertion adaptés à des détenus condamnés à de petites peines (moins de 5 ans, hors crime de sang et sexuel). Un engagement qualifié de « combat important (...), lucide et généreux » par le Premier ministre Manuel Valls.

Face à ce problème de société, des choix politiques doivent justement être pris pour revoir le système carcéral et éviter au maximum la radicalisation qui résonne aujourd'hui entre les murs des prisons. Pour que celles-ci ne deviennent pas le creuset de formation de la violence.

(Thinkstock - iStock)

## « Il faut absolument distinguer les petites des longues peines »

Jean-Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014.

**DÉSORMAIS** président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, Jean-Marie Delarue estime que la prison fabrique de la délinquance et provoque de la récidive alors qu'elle devrait favoriser avant tout l'amendement et la réinsertion des condamnés.

**« Pensez-vous que le « tout carcéral » soit la solution pour les grands comme pour les petits délinquants ? »**

La relation entre la loi et les délinquants est une relation compliquée car elle dépend de la sensibilité des juges et de l'évolution de la société. Dans les années 70, les violences intra familiales ne conduisaient pas nécessairement en prison alors que désormais, ces mêmes violences peuvent être passibles de cette peine. Inversement, aujourd'hui un vol simple entraîne une peine de prison avec sursis (si l'auteur n'a pas de casier judiciaire), alors qu'une personne pouvant être la cause d'un accident de la route peut écoper de 10 à 18 mois de prison. A l'heure actuelle, on va donc davantage en prison pour des atteintes aux personnes que pour des atteintes aux biens. Cependant, il faut aller au-delà du code pénal et se demander si la prison est vraiment utile et efficace. En effet, l'objectif d'une peine de prison est double : punir mais aussi éviter la récidive. Or, dans bien des situations, la prison ne sert à rien, notamment dans des cas où la personne n'est pas susceptible de recommencer. Je prends pour

exemple la place d'une personne ayant causé un accident de la route. Sa place n'est pas d'aller en prison mais, selon moi, d'effectuer sa peine dans un hôpital auprès d'accidentés de la route afin qu'elle voit les dangers de sa conduite. En outre, on se rend compte que la plupart des détenus reviennent dans la société après avoir purgé leur peine soit avec la « haine », soit clochardisé, avec une impossibilité totale de se réinsérer. Et quand on perd tout (emploi, famille...), la récidive est tentante.

**Quelles pourraient être vos propositions pour distinguer et accompagner différemment les peines selon leur gravité ?**

Tout d'abord, il convient de relever que l'esprit de vengeance, cette

satisfaction que l'on ressent lorsque le prévenu est puni, n'a pas disparu. Il faut absolument que ce dernier soit en prison et qu'il paye pour ce qu'il a fait : tel est l'état de l'opinion publique encore aujourd'hui. Et pourtant la prison, même si elle rassure certains, est loin d'être la panacée. Il faut inciter notre société à penser autrement la peine de demain et suivre l'exemple de pays comme l'Espagne ou le Canada qui ont trouvé d'autres solutions que l'enfermement entre quatre murs.

Et le plus important, il faut absolument distinguer les petites peines

de moins d'un an, des longues peines de plus de 10 ans. Je pense que les petits délinquants ne devraient pas passer par la case prison car l'administration pénitentiaire ne les prend pas

**« Ne jamais oublier que l'objectif d'une peine de prison est double : punir mais aussi éviter la récidive. »**

suffisamment en charge. En effet, en prison, il n'y a pas assez de travail ou de formation pour tout le monde et lorsqu'ils en sortent, ils ne peuvent plus se réinsérer. Nous sommes donc à des années-lumière d'une démarche de prévention de la récidive ».

PROPOS RECUEILLIS  
PAR LINDA DUCRET

### CLÉS

- **249 298** personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire
- **172 007** personnes suivies en milieu ouvert
- **77 291** personnes sous écrou
- **188** établissements pénitentiaires (91 maisons d'arrêt, 90 établissements pour peine, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs, 1 établissement public de santé national à Fresnes)
- **103** services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- **36 535** agents dont 26 734 personnels de surveillance et 4 538 personnels des SPIP
- **2,64 milliards** d'euros de budget annuel (hors pensions).

Source administration pénitentiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : www.justice.gouv.fr



(DR)

(Thinkstock - iStock)



# Les 7 grandes propositions de l'association « Ensemble contre la récidive »\*

- 1 Que l'Etat respecte en prison les lois votées par les parlementaires, sans aucune dérogation. Par exemple, en ce qui concerne l'encellulement individuel, les fouilles au corps et le respect de la personne. Enfin, que l'administration pénitentiaire joue son rôle en matière de prévention dès la première minute de détention.
- 2 Créer les parloirs Internet pour permettre la préservation des relations familiales et la recherche d'emplois pendant la détention.
- 3 Instituer une prime pour les entreprises à la formation et à l'emploi de condamnés ayant purgés leur peine et acceptant de donner, en plus des 35 heures, 5 heures à des tâches pour la collectivité.
- 4 Ouvrir la fonction publique aux condamnés ayant purgé leur peine.
- 5 Libérer l'expression individuelle et collective. Accepter que les trois acteurs de l'univers carcéral, que sont les personnels, les intervenants et les détenus, puissent s'exprimer.
- 6 Créer des places de prisons ouvertes, permettant d'avoir un travail, de continuer à avoir de vraies relations familiales, un emploi, pouvoir pratiquer sa religion et des activités sociales et culturelles. La seule peine appliquée étant la privation de liberté.
- 7 Instituer, après vérification, un laisser passer d'intervenants en prison afin de faciliter les interventions du monde libre dans l'univers carcéral.

\*Pour les détenus purgeant des peines de moins de cinq ans et n'ayant commis aucun crime de sang ni d'agressions sexuelles.

## « La libération doit être préparée et accompagnée »

Isabelle Gorce, magistrate et Directrice de l'administration pénitentiaire.



(AP C Vergott)

comme le renforcement de la prise en charge éducative en milieu ouvert comme en milieu fermé sont très importants ; il est de nos missions de donner aux personnes condamnées les moyens de sortir de la spirale de la délinquance et de construire leur propre réinsertion dans la société.

### Quelles solutions mettez-vous en œuvre ?

Il n'y a pas de solution unique pour favoriser la sortie de délinquance ; il faut à la fois se préoccuper de la formation qui fait souvent défaut, des troubles du comportement qui peuvent être de véritables handicaps pour évoluer, des droits

sociaux qui n'ont parfois jamais été mobilisés ; il faut surtout créer chez les personnes condamnées le désir de changer ; cela passe par des rencontres, des lieux de paroles pour comprendre les ressorts du passage à l'acte, la création aussi d'événements insolites. L'organisation d'activités culturelles et sportives en détention, la mobilisation des partenaires extérieurs sont autant de moyens d'action chaque jour mis en œuvre pour lutter contre la récidive. Il faut aussi, lorsque les personnes ont été détenues, se préoccuper de préparer en amont leur retour dans la vie libre. Le passage en prison crée des ruptures sociales, familiales et profession-

nelles ; c'est pourquoi la libération doit être préparée et accompagnée. On sait que les risques de récidive sont très élevés dans les premiers jours de la libération. La loi du 15 août 2014 a donc prévu un dispositif original visant à ce que les sorties de prison soient plus systématiquement accompagnées et suivies en milieu ouvert. C'est le sens de la mesure de libération sous contrainte créée par cette loi. Que ce soit sous l'angle du développement des activités ou de celui d'un meilleur suivi des personnes en milieu ouvert, la garde des Sceaux, ministre de la Justice, a placé la prévention de la récidive au cœur de sa réforme pénale.

Car prévenir les risques de récidive, c'est donner du sens à la peine que doit subir un condamné.

### Comment accompagner les personnes lors de leur retour dans la société ?

L'administration pénitentiaire doit créer des opportunités, donner la possibilité aux personnes détenues en s'ouvrant à des disciplines, à des rencontres, d'engager une réflexion sur leur comportement et leur parcours. Nous savons tous que la promiscuité en détention, l'absence d'activité, la violence qui peut parfois régner dans les établissements pénitentiaires sont les principaux obstacles à cette évolution du comportement que nous recherchons. Là où ils sont et quels que soient leur postes, tous les agents de l'administration pénitentiaire travaillent au quotidien à surmonter ces obstacles et faire que les établissements offrent des conditions de détentions dignes et respectueuses de l'intégrité des personnes. Dans l'institution, chacun sait que le chemin de la sortie de délinquance est chaotique. La prison, comme les peines de milieu ouvert, sont des outils plus ou moins contraignants, plus ou moins contenant, qui peuvent favoriser le changement chez les individus. Mais l'enfermement, comme le contrôle, ne se suffisent pas à eux-mêmes. Il faut leur donner un contenu. Cela nécessite des moyens, mais aussi beaucoup de volonté et de professionnalisme. C'est le sens de l'action menée au sein de l'administration pénitentiaire ».

TRISTAN CORELLI

### TÉMOIGNAGE

#### Un visiteur de prison engagé depuis 2003

« L'administration pénitentiaire a une seule obsession, c'est la sécurité. Du coup, son budget est majoritairement consacré à cette dernière et pas grand-chose aux actions en faveur de la réinsertion. Une grave erreur... En outre, en tant que visiteur de prison, les fouilles intégrales systématiques ont un côté extrêmement humiliant. Ça n'empêche d'ailleurs pas la drogue de circuler, ni l'usage des portables lesquels devraient pouvoir être, selon moi, conservés par les détenus sous contrôle des surveillants. Enfin, la peine de prison ne devrait plus être la peine de référence, il faudrait que cela soit marginal, tout au moins pour les petits délinquants ».



(Paris Match)



Le centre pénitentiaire de Vendin le Vieil dans le Pas-de-Calais (62). (AP C Vergott)

### « Quelles sont les missions de l'administration pénitentiaire pour éviter la récidive ?

**EXÉCUTER** les décisions judiciaires, contribuer à la sécurité publique et à la prévention de la récidive font partie des missions légales du service public pénitentiaire. Pour assurer la mission de prévention de la récidive, l'administration pénitentiaire développe, avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur associatif, une palette d'outils qui seront autant d'opportunités offertes aux personnes détenues de revenir à la vie libre sans risque de récidive. Le temps de l'intervention de l'administration pénitentiaire auprès des personnes placées sous-main de justice, en milieu ouvert comme en milieu fermé, doit être un temps utile. C'est la raison pour laquelle le développement des activités en prison

# Le nouveau centre qui dit non à la récidive

**INNOVATION.** Le centre de Saint-Quentin-Fallavier, imaginé par l'association « Ensemble contre la récidive », offre à des détenus un parcours de réinsertion adapté.



Au sein de ce centre, les détenus suivent une formation professionnelle, bénéficient d'un suivi psychologique adapté et sont rémunérés pour le travail qu'ils réalisent. (Philippe Merle)

**DANS LA ZONE ARTISANALE** de la petite commune de Grenay située près de Grenoble, ils s'affairent à la rénovation d'un ancien atelier de mécanique près de l'établissement pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier. Perché en haut d'une nacelle, l'un repeint l'extérieur du bâtiment, un peu plus loin, un autre maçonne un muret qui menace de s'écrouler. A l'intérieur, un autre fixe les installations électriques pendant que l'un de ses camarades finit de repeindre la salle à manger, de faire les dernières retouches à la salle de classe et de rependre le sol d'un bureau. Ces artisans sont en réalité des détenus en semi-liberté qui mettent la dernière main à la rénovation de ce qui sera bientôt un tout nouveau centre de prévention de la récidive.

« Tous les détenus qui sont ici bénéficient d'un CDD. Ils travaillent 8 heures par jour, sont payés au smic et déclarés à l'URSAFF, explique Patrick Séretin, le directeur de ce centre expérimental de l'association « Ensemble contre la récidive ». C'est comme ça qu'ils effectuent leur peine. » L'originalité de ce bâtiment est qu'il est ouvert sur la rue et sur un terrain de sport. Ici, il n'y a ni gardien, ni mur, ni barreaux et les détenus peuvent aller et venir. Mais le directeur tient à le préciser : « Attention, je ne suis pas un maton, je n'ai rien à voir avec l'administration pénitentiaire. Et aucun ne s'évadera, parce qu'ils le savent, ça serait la pire des bêtises. » A partir du 15 juin, les 400 m<sup>2</sup> du bâtiment vont accueillir une petite

dizaine de stagiaires, tous volontaires, sélectionnés par l'administration de la maison d'arrêt de Saint-Quentin-Fallavier et répondant à certains critères : ils doivent purger des peines de moins de cinq ans et n'avoir commis aucun crime de sang ni d'agressions sexuelles. Ils viendront là, dans la journée, se former à un métier dans la perspective de s'insérer dans le monde du travail. Et chaque soir, ils rentreront dans leur cellule de la maison d'arrêt située à proximité. Ils vont apprendre le métier d'électricien, et non celui de cariste comme l'immense majorité des détenus sortant de prison et qui souvent replongent... La société Schneider Electric, qui est l'un des principaux partenaires de l'opération,

fourni le matériel qui va permettre de former les stagiaires aux différents métiers d'électriciens. Les installations, qui ont fait pâlir d'envie les responsables du lycée professionnel venu les valider, comptent aussi un atelier de montage de matériel électrique qui sera réalisé en sous-traitance, toujours pour le compte de Schneider Electric. « Nous avons également prévu dans le programme une remise à niveau scolaire, une formation au code de la route, des cours d'instruction civique et d'un soutien psychologique. A l'issue de cette formation, tous pourront trouver du travail dans les entreprises du secteur », parie Patrick Séretin.

CATHERINE LAGRANGE

## REPÈRES

■ D'après le dossier « France, portrait social 2013 » de l'Insee, près de 4 condamnés sur 10 sont des récidivistes. Ce taux de 38% de récidive, hors infraction à la circulation routière qui constitue un cas de récidive fréquent et atypique, passe à 59% chez les condamnés ayant des antécédents judiciaires.

■ La récidive varie en fonction des infractions commises. Les atteintes aux mœurs, le travail illégal, l'abandon de famille ou l'atteinte à l'ordre économique et financier ont des taux de récidives plus faibles. Ce sont les condamnés pour vols, recels « aggravés » ou escroqueries qui affichent les taux de récidive les plus élevés (53%).

■ Six condamnés mineurs sur dix récidivent. Les moins de 18 ans récidivent beaucoup plus que les autres condamnés plus âgés. Près de la moitié d'entre eux réitèrent leur délit moins de trois ans après leur condamnation contre à peine un quart pour ceux qui sont âgés de plus de 25 ans. Plus le condamné est jeune, plus son risque de récidiver dans les huit ans qui suivent sa condamnation est élevé. Un mineur qui en est juste à sa première infraction aura toujours 5,5 fois plus de risques de récidiver qu'un condamné âgé de 50 à 59 ans et 2,9 fois plus qu'un condamné âgé entre 30 et 39 ans.

■ Le profil type du récidiviste est un homme (il récidive plus que les femmes), jeune (et même plutôt 16-18 ans), célibataire, sans emploi, déjà condamné (encore plus de chance de récidiver si déjà une condamnation à de la prison) et qui a commis un précédent fait peu de temps auparavant.

■ Les personnes condamnées à de la prison ferme récidivent plus que les personnes condamnées à du sursis ou bénéficiant d'un aménagement de peine.

## « C'est une vraie chance pour les condamnés »

**Matthieu Bourrette**, procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Vienne, qui a apporté sa contribution au projet.

**« En quoi ce centre est-il un nouveau modèle pour notre système carcéral ? »**

**IL ASSOCIE** sur un même site des actions de formation et des actions d'emploi professionnel. Alors que l'on a souvent des projets qui privilégient l'un des aspects de la réinsertion sociale et professionnelle des condamnés – formation ou emploi. L'autre particularité de ce projet est d'être largement porté par des entités privées (association et mécénat d'entreprise), en partenariat avec le service public de la justice : il y a aussi des formes d'échanges nouveaux et c'est essentiel que les partenaires privés, les associations comme les entreprises, qui représentent la société civile, prennent conscience qu'ils ont un vrai rôle à jouer dans la réinsertion des détenus et dans la lutte contre la récidive. La lutte contre la récidive n'est pas seulement le travail du service public de la justice, c'est aussi un rôle qui doit être partagé pour tous les acteurs de la vie économique et sociale. Ce projet tend à démon-



trer que des partenaires qui se connaissent encore parfois trop mal, même si les choses évoluent, peuvent monter ensemble des projets d'intérêt général.

**Quel est l'intérêt pour vous ?**

Pour mon parquet, c'est un outil supplémentaire et complémentaire. Nous sommes toujours à la

recherche d'idées, de lieux nouveaux pour valider des projets d'aménagement de peine. Avec la crise et la désocialisation croissante des condamnés, il est de plus en plus difficile de monter des projets intéressants d'aménagement de peine, c'est-à-dire des projets encadrants, concrets et utiles et surtout des projets qui permettent

de lutter contre la récidive. Il est évident que le centre de l'association « Ensemble contre la récidive » ne pourra pas concerner tous les condamnés, mais en matière d'aménagement de peine, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir faire du « sur mesure » et ce centre pourra, je n'en doute pas, répondre à certains profils de condamnés et de détenus.

**A vos yeux, quelles sont les conditions de réussite ?**

C'est un projet qui est intellectuellement très ambitieux, mais qui je crois s'est voulu modeste dans son démarrage, sans envisager quelque chose de trop grand dans un premier temps, dans une logique expérimentale, avant de pouvoir se développer et pourquoi pas, se reproduire. La première condition de la réussite, c'est d'y croire. C'est-à-dire de faire vivre ce centre et d'y mettre des condamnés. Du côté des promoteurs du projet, tout a été fait pour qu'il réussisse car c'est un projet exigeant. Ce qui signifie qu'il faudra que les autorités judiciaires

soient également exigeantes dans le choix des condamnés amenés à intégrer ce centre. Il y a des règles précises à respecter, des engagements de travail et de formation. Ce ne sera sans doute pas une partie de plaisir pour les détenus qui s'inscriront dans ce programme. Il faudra qu'ils soient très volontaires, sérieux et déterminés. Mais s'ils comprennent la chance que peut représenter ce projet et s'ils s'en donnent les moyens, alors ils pourront réussir. Enfin, la dernière condition de la réussite collective autour de ce projet, c'est accepter le risque de l'échec individuel. Je veux dire par là qu'il faudra admettre que certains détenus échouent dans ce projet et que certains récidivent tout en ayant eu un bon parcours dans le centre. On ne peut admettre la réussite du projet que si l'on admet qu'on a à faire à des cas individuels et que les histoires ne sont pas écrites a priori. »

PROPOS RECUEILLIS  
PAR GILLES TRICHARD

# Le coup de gueule de Pierre Botton



(Paris Match)

**INTERVIEW.** Pierre Botton, Président des « Ateliers de prévention de la récidive », alerte sur la situation actuelle.

**Un combat**  
« **DEPUIS 5 ANS**, avec l'association « Ensemble contre la récidive », je me consacre à la prévention de la récidive qui passe par l'insertion professionnelle des condamnés et la lutte contre l'oisiveté lors de l'exécution des peines. En m'appuyant sur mon expérience, j'ai pu faire avancer de nombreux dossiers : la signature des carnets de note des enfants par les parents détenus, le programme de lutte contre le choc carcéral pour les primo incarcérés, la rénovation de terrains sportifs par les détenus payés au SMIC pour qu'ils remboursent plus vite leur victime tout en entretenant les biens de l'Etat dans les maisons d'arrêt... Mais il faut une énergie de tous les instants pour faire bouger les lignes et changer les mentalités ! »

**Mobiliser les politiques**  
« Avec l'association, nous avons réussi à convaincre 331 députés de voter un texte permettant aux journalistes d'accompagner les parlementaires qui visitent une prison. Mais une fois la loi votée, il a fallu faire le forcing pour que le texte soit soumis à la signature du Président de la République. Et nous attendons toujours le décret d'application, même si, fait rare, la Directrice de l'administration pénitentiaire s'est engagée à mettre dès aujourd'hui cette réforme en place, une exception suffisamment inhabituelle pour être signalée. Nous avons également fait en sorte

que les détenus puissent parler avec leurs parents via Internet. L'un de nos mécènes, la société Orange, avait mis en place un système strictement conforme aux normes de sécurité de l'administration pénitentiaire. Après un refus à Bordeaux, il semble que nous puissions mener une expérimentation à Nanterre, mais c'est évidemment compliqué. La Caisse des Dépôts qui avait déjà financé, il y a 3 ans, directement avec la pénitencière des cyber-bases pour 1 million d'euros, a jeté l'éponge, dégoûtée et ne veut plus entendre parler de cette cause. L'Etat qui écœure l'Etat, ou va-t-on ?... Nous récupérons une situation identique auprès de nombreux mécènes. Cela fait trente ans que la France a le plus grand taux de récidive d'Europe ! Ce ne sont ni les Présidents de la République, ni les gouvernements qui bloquent la machine. C'est juste au-dessous d'eux que tout se grippe. Quels que soient les tendances politiques et les équipes gouvernementales leur volonté politique passe mal. Le problème, ce sont les corps intermédiaires qui stoppent les décisions par conservatisme. Des hauts fonctionnaires sortis des grandes écoles qui pensent tout savoir en vertu du principe que les politiques passent et qu'eux restent. Un excellent exemple est donné par la Directrice de l'Agence Immobilière pour la justice, qui a dans ses mains les projets de la rénovation de la prison de la Santé et du nouveau Palais du Justice, ainsi que la vie quotidienne de milliers de gens. Elle se moque

de ce qu'est un avocat, un juge, un greffier, un surveillant, un détenu, personne n'est consulté. Il doit quand même bien exister un polytechnicien, architecte et adepte de la concertation pour prendre la tête de ce service ! Beaucoup de mes interlocuteurs me prennent pour « l'emmerdeur » de service. Quand j'essuie un refus, je force les gens à dire pourquoi ils ne veulent pas soutenir ce que j'estime être une cause essentielle, à fortiori, depuis les attentats où les terroristes se sont tous radicalisés en prison après y avoir été incarcérés pour des faits de petites délinquances. Ma ténacité paie, il y a comme une prise de conscience. Aujourd'hui, notre association est soutenue par de nombreuses entreprises et des grands patrons nous ont rejoints. Pourtant, certains restent encore sourds à notre combat, comme les constructeurs automobiles, les groupes de grande distribution, alimentaire ou de luxe. Je suis confiant, ils vont se réveiller. Le déclic se produit souvent quand on visite une prison. J'ai vu des grands patrons en sortir les yeux très humides... »  
« Quand j'ai des doutes, je pense à ce que m'a dit un jour Robert Badinter : « J'ai aboli la peine de mort, mais dans les prisons j'ai échoué. Pierre, ce que vous avez accompli en cinq ans, je n'ai pas réussi à le faire en tant que ministre, alors continuez... Vous n'avez pas le droit de lâcher ». Vous imaginez, compte-tenu de mon passé, ce que j'ai pu ressentir à ce moment-là ! »  
« Je rappelle que notre association n'agit que pour les délinquants

condamnés à moins de 5 ans hors crime de sang et crime sexuel. Aucun pédophile, aucun assassin ne bénéficiera de nos actions. L'administration pénitentiaire est comptable de cette exigence. Avec les attentats, nous avons pris conscience qu'il fallait éviter cette radicalisation odieuse sur des jeunes en perdition et en perte de confiance. Certes, il y a eu une réponse sécuritaire de l'Etat. Notre travail à nous, c'est de faire écouter à ces détenus une autre parole, tout de suite. »

**Les solutions existent**  
« Nous avons imaginé avec nos mécènes le centre expérimental de prévention de la récidive qui vient d'ouvrir près de Saint-Quentin-Fallavier. Nous donnons aux détenus des formations, des cours d'éducation civique, d'informatique, nous soignons leurs addictions... Et une fois la peine exécutée, pour que le détenu ne soit pas lâché seul dans la nature, nous lui offrons un emploi grâce au travail fourni par nos mécènes, ce qui lui permet de poursuivre tout le travail qu'il a fait sur lui-même et de rester avec les mêmes encadrants. C'est très lourd pour notre petite association, mais cela coûte quand même moins cher qu'une journée de prison. Nous avons, de plus, l'espoir d'expérimenter notre concept dans la nouvelle prison de Valence. Qu'attend-on ? Peut-être le prochain attentat... »

PROPOS RECUEILLIS PAR GILLES TRICHARD

\* Contactée pour répondre sur ce point, l'Agence Immobilière pour la justice n'a pas donné suite.

## Dupliquer les bonnes pratiques du système carcéral québécois en France

**DEPUIS 40 ANS**, le système carcéral québécois est considéré comme l'un des plus performants du monde pour lutter contre la récidive. Le psychologue français Dominique Rugani l'a étudié de très près pendant quatre ans avant de le transposer aujourd'hui dans le centre de Saint-Quentin-Fallavier. Contrairement au système français qui ne raisonne qu'en terme de prison, en ne jouant que sur la durée de la peine, le système québécois prend fortement en charge le détenu sur le plan psychologique. En plus d'une formation et d'une insertion sur le marché de l'emploi, il met en place une approche psychologique personnalisée permettant de déterminer le trait de personnalité qui fait passer, puis repasser à l'acte. Dominique Rugani a rencontré dans les prisons du Québec un grand nombre de détenus, ce qui lui a permis de comprendre ces traits de personnalité. « Une fois que

l'on a déterminé le type de personnalité de chacun, il est possible de mettre en place un travail personnalisé sur le plan psychologique, une sorte de thérapie qu'on adapte, confie Dominique Rugani. Les violents conjugaux, par exemple, travaillent en groupe. Pour les dépendants, les instables ou les impulsifs, il y a besoin d'une prise en charge plus individuelle. On s'adapte au cas par cas. »  
Au Québec, cette prise en charge est imposée. Les détenus s'engagent d'ailleurs par contrat à réaliser ce travail. En France, il n'y a pas cette contrainte.  
« Dans le centre de Saint-Quentin-Fallavier, nous allons essayer de mettre en place ce genre de contrat moral avec les stagiaires, note Dominique Rugani. Notre défi est d'accrocher les gens qui viennent ici sans contrainte. Et les détenus sont finalement mieux disposés que ce que l'on imagine. Ça accroche assez vite.



Dominique Rugani, psychologue. (Philippe Merle)

Je suis toujours surpris par leur capacité à travailler dans cette direction. On s'intéresse à eux et c'est ce qui les motive. Et le psy a le bon rôle car il est là pour les aider et non les condamner. »  
Ce travail psychologique avec les détenus permet de mettre des mots sur leurs agissements, de verbaliser ce qu'ils ressentent, d'agir sur les angoisses et de comprendre pourquoi les sujets repassent à l'acte. « Nous les aidons à travailler sur leurs défenses, souligne Dominique Rugani et

ces défenses tombent facilement. Ce travail est extrêmement important pour prévenir la récidive. J'ai vu que ça marchait au Québec. Ça n'est pas efficace à 100%, mais c'est efficace. En France, le taux de récidive moyen est de 60%. Au Québec, cette récidive se situe en dessous de 5%. Il faut dire aussi que le taux de personnes incarcérées est nettement plus bas qu'en France. Les prisons sont occupées là-bas à 45%, alors que chez nous, on est en surpopulation. S'inspirer d'un modèle qui a fait ses preuves est une évidence. Il y a en France une vraie volonté politique d'avancer sur ce sujet et la Ministre de la Justice y est sensible. Maintenant, il faut mettre les moyens en face. C'est une démarche qui demande beaucoup de moyens financiers, mais qui est finalement très rentable pour la société toute entière. »

CATHERINE LAGRANGE

### BIO EXPRESS

- Né le 30 mai 1955 à Lyon (Rhône).
- Après ses études, il reprend l'entreprise familiale spécialisée dans l'agencement de pharmacies.
- En 1983, il rencontre Michel Noir, député de Lyon, devient son directeur de campagne et épouse Anne-Valérie, sa fille aînée en 1987.
- En 1992, le juge Philippe Courroye va démonter le « système Botton » qui permettait aux politiques d'utiliser ses relations médias pour promouvoir leur carrière.
- Il sera condamné pour abus de biens sociaux à une peine de 5 ans de prison dont 18 mois avec sursis.
- Tentative de suicide en 1996.
- En janvier 2010 il crée l'association « Les Prisons du cœur » ayant pour but d'améliorer les conditions de détention des détenus primo délinquants ou en attente de jugement pour des courtes peines.



### Bousculer les frontières et expérimenter une initiative innovante

**Gilles Vermot-Desroches, Directeur du Développement Durable de Schneider Electric explique pourquoi son entreprise participe activement au programme de formation d'électricien d'équipement proposé par le centre de Saint-Quentin-Fallavier.**

« Il existe dans notre entreprise une très ancienne tradition de mobilisation en faveur des jeunes pour préparer leur avenir. Elle s'est exprimée par une contribution à la rénovation du système éducatif, la construction d'écoles et plus récemment par un engagement fort de l'entreprise pour l'apprentissage. Schneider Electric est aussi une des dernières entreprises en France à organiser une école professionnelle des métiers de l'énergie. Basée à Grenoble, elle accueille des jeunes du CAP au BTS dans les métiers de la gestion de l'énergie. Cet engagement se poursuit dans le cadre des actions de notre Fondation qui soutient fortement la formation professionnelle des personnes les plus défavorisées, principalement dans les pays émergents. Le projet du centre de Saint-Quentin-Fallavier s'inscrit donc parfaitement dans cette logique.

Pour Schneider Electric et sa Fondation, l'intérêt objectif est la santé du territoire où nous sommes implantés. L'insertion dans l'emploi des publics fragilisés est essentielle pour nous. L'initiative de l'association « Ensemble contre la récidive » y contribue et permet d'élargir la palette de nos interventions. C'est aussi participer à une initiative innovante qui bouscule les frontières et propose d'expérimenter une solution concrète. Comme dans toute innovation, le chemin est parfois difficile. Mais ce qu'il faut en retenir, c'est surtout que chacun a droit à une seconde chance. Trouver un métier peut contribuer parfois à changer une vie et trouver enfin sa place dans la société ».

# Les entreprises et les collectivités locales s'engagent

## Promouvoir la seconde chance

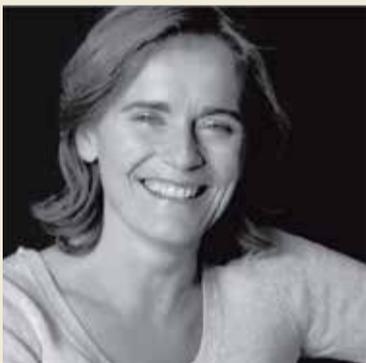


(DR)

« **AXA FRANCE** est engagée depuis longtemps sur la prévention. Cœur de notre métier d'assureur, c'est notre leitmotiv. Aider ceux qui sont tombés à se relever, à surmonter leurs échecs et repartir sur de nou-

velles bases, sont des notions pleinement ancrées dans l'ADN de notre entreprise ; c'est un engagement social et responsable dont toute la société a besoin. Il est donc naturel que nous aidions, depuis quatre ans, les actions concrètes menées par Pierre Botton et son association. Il est indispensable de soutenir « Ensemble contre la récidive » et, notamment, de tout faire pour encourager les pouvoirs publics à améliorer les conditions de détention en France. La prévention des risques est un combat de chaque jour. Les dimensions de pardon et d'espoir sont également très importantes. » **Eric Lemaire, Directeur de la Communication et de la Responsabilité d'Entreprise d'AXA France.**

## Créer des alternatives à la prison punitive



(DR)

« **NOUS AVONS** deux objectifs au sein de la Fondation de la Financière de l'Echiquier : développer l'éducation et améliorer l'insertion professionnelle. Nous nous intéressons en particulier à la grande exclusion et l'action que mène l'association « Ensemble contre la récidive » fait écho à la nôtre. Leur projet, que nous soutenons pleine-

ment, nous a singulièrement touché et attiré car nous sommes très peu sollicités par les associations qui agissent en faveur de la population carcérale alors même que les détenus cumulent beaucoup de difficultés. Leur lutte contre le choc carcéral à l'arrivée en détention et les actions concrètes menées dans les prisons de Fresnes et à Nanterre (panneau des droits de l'homme, fresques et bancs dans les cellules d'attente, rénovation du plateau sportif...) attestent qu'il existe des alternatives à la prison purement punitive. Ces idées-là doivent désormais faire leurs preuves et démontrer qu'il s'agit de solutions viables pour demain. C'est tout l'enjeu du centre de prévention de la récidive de Saint-Quentin-Fallavier en Isère. »

**Bénédicte Gueugnier, Directrice de la Fondation de la Financière de l'Echiquier.**

## Des réponses innovantes dans la lutte contre la récidive

« **DANS UN UNIVERS** complexe, celui du monde carcéral, souvent bureaucratique, l'association « Ensemble contre la récidive » a le grand mérite de faire bouger les lignes et de répondre aux vraies questions, en particulier la lutte contre la récidive par la formation – ce qui rejoint l'engagement d'Orange en faveur de la formation et l'éducation par le numérique. Cette année, nous allons ainsi contribuer à la réinsertion d'une vingtaine de jeunes détenus purgeant de petites peines. Une dizaine de salariés Orange, touchés par cet engagement solidaire, mèneront bénévolement des ateliers numériques dans le centre de Saint-Quentin-Fallavier. Nous fournissons tout le



(DR)

matériel nécessaire et sensibiliserons ces jeunes à l'informatique et à la bureautique en leur apprenant, par exemple, comment rédiger des documents administratifs ou faire un CV. Ils pourront, à l'issue de cette formation, obtenir le Brevet Informatique et Internet (B2I).

En 2014, notre premier projet baptisé « Les Détenus ont du cœur », a consisté à encourager les détenus, en Ile-de-France, à créer des œuvres artistiques, que ce soit dans le domaine des arts plastiques, de la bande dessinée ou du dessin. A l'issue du concours, les œuvres les plus marquantes ont été récompensées. D'autres opérations sont à l'étude, notamment la possibilité pour les détenus de communiquer plus facilement, via les écrans, avec leur famille. »

**Christine Albel, présidente déléguée de la Fondation Orange et directrice exécutive en charge de la responsabilité sociale d'entreprise, des événements, des partenariats et de la solidarité.**

## Former les détenus à un vrai métier

**TOUS LES MATINS**, des détenus quittent le centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier où ils sont incarcérés pour rejoindre, dans le sixième arrondissement de Lyon, les ateliers du célèbre chocolatier Bernachon. Si ce chef d'entreprise a accepté de prendre en formation des détenus, c'est qu'il est profondément convaincu des vertus du travail. « Le fait de se lever tous les matins, d'aller travailler, d'avoir un salaire, permet de se regarder autrement et de penser à l'avenir. C'est l'essentiel pour eux » estime-t-il. Dans le dédale de l'arrière-boutique du cours Franklin Roosevelt, où l'on fabrique le chocolat à partir des fèves torréfiées, ils s'échinent à rouler les copeaux de marbre. La tâche n'est pas facile, mais après plusieurs jours d'entraînement, ils acquièrent le bon

tour de main. Ici, personne ne connaît leur passé. On ne donne pas de détails de leur CV. Philippe Bernachon imagine installer au sein du centre de prévention de la récidive de Greney les équipements nécessaires pour que les détenus puissent à leur tour former les collègues. Et pour que la petite équipe puisse se lancer dans la production de chocolats au bénéfice de l'association contre la récidive. Bernachon regrette juste que trop peu de chefs d'entreprises se mobilisent. « Les métiers de bouche le font, mais tous les univers devraient s'y mettre », estime-t-il.

Patrick Marest, qui accompagne Pierre Botton au sein de l'association, dit combien ce genre d'engagement est « précieux ». « Les patrons comme Philippe Bernachon prennent un risque, mais il mise sur le fait qu'il n'y a

aucune raison pour que ça ne marche pas. C'est ça qui est merveilleux. Il suffit souvent de faire confiance aux gens pour qu'ils saisissent cette seconde chance ». **Philippe Bernachon, directeur général de la chocolaterie Bernachon.**



(Paris Match)

## Des détenus en semi-liberté sur le chantier du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais



(Philippe Merle)

Le chantier du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais, c'est aussi un peu lui. Pendant cinq mois, Bastien a travaillé comme maçon-coffreur sur ce chantier pharaonique qui s'étale à Décines dans l'Est lyonnais. Aujourd'hui, grâce à cette belle référence sur son CV, Bastien a retrouvé, sans difficulté, une nouvelle mission d'intérim. Ce n'était pourtant pas gagné. A 40 ans, il est un détenu en semi-liberté qui effectue la fin de sa peine sur le terrain. Alice de Malliard, chargée de mission Emploi sur le chantier du Grand Stade ne tarit pas d'éloge sur ce salarié. « Sa mission s'est extrêmement bien passée. C'était un employé comme un autre, très bien intégré à l'équipe qui ignorait d'ailleurs son passé », confie-t-elle. Elle est heureuse

aujourd'hui que cette mission d'intérim ait permis à Bastien de rebondir : « Cette expérience a permis de booster son CV, c'est certain ». L'intégration de ce détenu aux milliers de salariés qui travaillent sur le chantier ne doit rien au hasard. L'Olympique Lyonnais a réservé 5% des effectifs du chantier à des personnes « en intégration » et le groupe Vinci a suivi sans hésitation. « Le Grand stade est même le plus gros chantier de France en terme d'insertion », se réjouit Alice de Malliard. Bastien n'est pas un cas isolé. A Décines, on s'apprête à accueillir trois nouveaux détenus en semi-liberté. Employés pour plusieurs mois, ils seront chargés du tri des déchets avant la livraison de l'équipement prévu en janvier 2016.



Une action forte et symbolique : Raymond Domenech, Yannick Noah et Djamel Bouras (Champion Olympique de judo) participent à l'enlèvement des barbelés du terrain de sport de la prison de Nanterre, le 10 mars 2015, avec l'association « Ensemble contre la récidive ». (Edith Bizot)

À Nanterre,  
1 000 détenus  
pour 592 places



(DR)

**Jimmy Delliste, Directeur de la Maison d'arrêt de Nanterre et secrétaire général du SNP-FO-Direction.**

« Nanterre héberge près de 1 000 détenus pour 592 places. La surpopulation carcérale, qui existe également dans les autres maisons d'arrêt, entraîne un allongement des délais pour avoir accès aux soins, aux sports, à la formation ou encore au travail... Cela génère aussi de l'insécurité pour les détenus et des risques psycho-sociaux pour les surveillants. Pour mieux prévenir la récidive il faut améliorer la prise en charge des personnes détenues en disposant à minima d'un nombre de places équivalent au nombre de détenus. Et à ce jour, il manque plus de 10 000 places... »

## « Ce que nous faisons n'est pas encore suffisant »

Patrick Devedjian, député UMP et Président du Conseil général des Hauts-de-Seine.



(CD92 Jean Luc Dolmaire)

ne pouvons intervenir en dehors du cadre de la loi. Nous sommes ainsi contraints de passer par la voie associative alors même que notre vocation est de lutter contre la récidive. Nous allouons des crédits aux associations, notamment celle de Pierre Botton. Dans le cadre de notre politique de l'économie sociale et solidaire, nous avons par exemple financé en partie la rénovation du plateau sportif de la prison de Nanterre. Une chose est sûre néanmoins : nous devons tous développer davantage les programmes de prévention car ce que nous faisons n'est pas encore suffisant.

### « Comment appréhendez-vous la prévention contre la récidive dans les prisons ?

Etant avocat de profession, j'ai souvent visité des détenus et je mesure la difficulté de sortir d'une maison d'arrêt la tête haute. La prison est trop fréquemment l'école de la délinquance car c'est là que la récidive prend racine. C'est pourquoi l'éducation doit être l'une des préoccupations des centres pénitentiaires selon moi.

### Quel doit être le rôle des collectivités locales sur ce sujet ?

Dans notre département, celui des Hauts-de-Seine, nous avons la maison d'arrêt de Nanterre. Notre devoir est de contribuer à améliorer les conditions de détention en s'intéressant de près à ce qui s'y passe. Ce n'est pas parce que les détenus ne votent pas qu'il ne faut pas s'occuper d'eux. Il s'agit d'une œuvre humanitaire essentielle car trop souvent les détenus sortent de prison désocialisés et déprofessionnalisés. C'est au sein même des prisons qu'il faut agir.

### Quelle est votre marge de manœuvre ?

Les prisons sont sous l'autorité et l'administration de l'Etat et nous

### Que préconisez-vous pour améliorer la situation ?

Outre la vitale séparation entre les grands et les petits délinquants d'une part, et les mineurs et majeurs d'autre part, il est nécessaire de lutter contre l'égarément qui est trop systématique. Il faut permettre aux détenus d'apprendre un métier pour favoriser leur réinsertion.

L'association « Ensemble contre la récidive » avec son centre expérimental qui propose aux détenus sous-main de la justice de suivre une formation professionnelle est la voie à suivre. Obtenir la confiance d'autrui, mener une formation et être rémunéré convenablement ouvrent des perspectives de réinsertion et d'espoir. Et j'espère que nous pourrions accueillir un établissement similaire dans les Hauts-de-Seine. Nous n'en sommes pour le moment qu'au début d'une grande évolution dans notre département. Ce n'est pas toujours très populaire mais les sécuritaires doivent comprendre que la plus grande sécurité naît de l'éducation. »



La piste du nouveau terrain de sport de la prison de Nanterre réalisé par l'association « Ensemble contre la récidive ». (Edith Bizot)

CHARLES GAUDIN

ENSEMBLE CONTRE LA RÉCIDIVE 

## Une association qui fait bouger les murs

**IMPLICATION.** Pour Fabienne Servan-Schreiber, porte-parole de l'association, il faut transformer la première minute de condamnation en premier moment de réinsertion.



Fabienne Servan-Schreiber avec l'un des parrains de l'association, Djamel Bouras. (Edith Bizot)

**CRÉÉE EN 2010**, « Ensemble contre la récidive » veut agir concrètement auprès des condamnés à moins de 5 ans de prison, hors crime sexuel et de sang, pour lutter contre la récidive. « Nous sommes convaincus que la lutte contre la récidive passe

par l'exécution adaptée et intelligente des peines, en portant une parole différente, donnant un vrai sens à la condamnation, analyse Fabienne Servan-Schreiber, porte-parole de l'association. Cet objectif prend une acuité particulièrement

significative à l'heure où les jeunes candidats au départ pour la Syrie se sont, pour la plupart, radicalisés en prison ».

#### Intégrer toutes les parties prenantes

Pour éveiller les consciences sur le sujet, sensibiliser le public et toucher les femmes et les hommes politiques, « Ensemble contre la récidive », accompagnée par des personnalités et les médias, réalise de nombreuses campagnes d'information et lance des actions tournées aussi bien vers les détenus, leurs victimes que vers les personnels pénitentiaires. « Une condamnation ne doit en aucun cas toucher la dignité humaine car cela va à l'encontre du résultat recherché, précise Fabienne Servan-Schreiber. Il faut que les condamnés retrouvent l'estime d'eux-mêmes. »

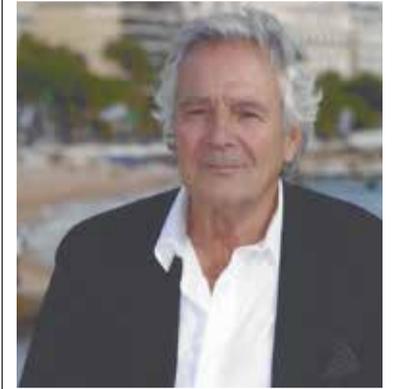
#### De réels résultats

A cette fin, l'association agit dès l'entrée en prison, notamment à travers la mise en place d'un dispositif de lutte contre le choc carcéral dans

vingt prisons françaises. Elle œuvre également contre l'oisiveté en intégrant les détenus dans des travaux rémunérés de rénovation d'infrastructures sportives permettant de rembourser leurs victimes et d'améliorer les biens de l'Etat. « Les résultats de ces actions sur le comportement des détenus surprennent même les surveillants », souligne Fabienne Servan-Schreiber. Enfin, parce que les actions de l'association ne doivent s'arrêter aux portes des prisons, « Ensemble contre la récidive » se fait également le porte-parole de cette cause auprès des politiques. « En prévenant la récidive, nous entendons apporter notre pierre à l'édifice dans le combat que mène actuellement la France pour renforcer la sécurité de tous les Français. Et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour nous soutenir », conclut Fabienne Servan-Schreiber.

ANNE DEL POZO

## Le soutien de Pierre Ardit



L'acteur a notamment prêté sa voix à une campagne de promotion de l'association. (Eric Dervaux)

#### Quelles raisons motivent votre engagement ?

La cause elle-même. La récidive est plus que jamais un sujet sensible en France. Le débat ne porte pas tant ici sur la peine de prison mais plutôt sur les conditions de détention elles-mêmes. La prison ne peut et ne doit pas être un endroit d'où l'on sort plus abîmé que lorsqu'on y entre. Or, bien que dénoncées par les grandes instances internationales, les conditions de détention des prisons françaises ont peu évolué ces dernières décennies. Avec les moyens dont elle dispose, l'association « Ensemble contre la récidive » entend éveiller les consciences sur le sujet et alerter sur ce qui se passe entre ces murs. Il s'agit d'une cause juste à laquelle j'entends apporter tout mon soutien.

#### En quoi la médiatisation œuvre-t-elle en faveur de cette cause ?

La médiatisation est aujourd'hui un moyen de défendre certaines causes. Elle permet d'alerter l'opinion publique, de mettre en lumière un sujet et de créer le débat. Mais la cause défendue ici nécessite également de passer du temps sur le terrain et de réaliser des actions concrètes. Aujourd'hui plus que jamais, ce sujet doit être pris au sérieux et les actions menées avec efficacité. Il nous revient, à tous, de trouver des alternatives pour préserver la dignité humaine des détenus et les aider à retrouver une identité pour leur éviter ainsi la tentation de la récidive.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR ANNE DEL POZO

### De nombreuses actions pour lutter contre la récidive

- Rénovation par les détenus des plateaux de sportifs des maisons d'arrêt de Fresnes et de Nanterre.
- Mise en place de dispositifs de lutte contre le choc carcéral.
- Organisation de rencontres sportives et culturelles en détention.
- Initiation de la Loi pour la Transparence dans les prisons.
- Expérimentation de parloirs numériques.
- Création du centre expérimental de prévention de la récidive de Saint-Quentin-Fallavier.
- Conférences de sensibilisation du monde de l'entreprise.
- Lancement de l'opération « Une baguette contre la récidive » en partenariat avec les ministères de l'Agriculture, des Finances et de la FNSEA.



(Thinkstock - iStock)

Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.ensemblecontrelarecidive.com](http://www.ensemblecontrelarecidive.com)



1



3



2



4

(1) De nombreuses personnalités étaient présentes lors du retrait des barbelés sur le terrain de sport de Nanterre (92) en mars. De gauche à droite : Pierre Botton (Président d'honneur de l'association Ensemble contre la récidive), Philippe Obligis (Directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires), Djamel Bouras (Champion Olympique de judo), Jimmy Delliste (Directeur de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine et Secrétaire adjoint FO Pénitentiaire), Fabienne Servan-Schreiber (Porte-parole de l'association ECR), Raymond Domenech, Yannick Noah, Steevy Gustav (Conseiller spécial de La Garde des Sceaux et Ministre de la Justice), Pierre-Alain Blum (Vice-Président de ECR et premier mécène de ECR), Jean Sarkozy (Vice-Président du conseil général à l'économie solidaire des Hauts-de-Seine, co-financeur de l'opération). (2) Des personnalités de tout bord, comme Jean-Michel Aulas, président directeur général de l'Olympique lyonnais Groupe (à gauche) et Henri Lachmann, Président du directoire de Schneider Electric (à droite) croient au projet de Pierre Botton (au centre). (3) Le nouveau plateau sportif de la prison de Fresnes (94) prend des couleurs. (4) Raymond Domenech dédicace l'un des murs du centre de prévention de la récidive de Saint-Quentin-Fallavier. (Edith Bizot)